

**SERENO**Version 9 / F  
102000001522

1/8

Date de révision: 20.09.2010  
Date d'impression: 20.09.2010**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	SERENO
Code du produit (UVP)	05920841
Utilisation	Fongicide
Société	Bayer S.A.S Bayer CropScience 16, rue Jean Marie Leclair 69009 Lyon France
Service responsable	E-mail : fds-france@bayercropscience.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Irritant pour les yeux.  
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique**

Granulés à disperser dans l'eau (WG)  
Fénamidone/Mancozèbe 10:50%

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Mancozèbe	8018-01-7	Xn, N	R43, R63, R50	50,00
Fénamidone	161326-34-7	N	R50/53	10,00
Méthylène polyméthylnaphtyl sulfonate de sodium	81065-51-2	Xi	R41	>= 10,00
Docusate sodique	577-11-7 209-406-4	Xi	R38, R41	>= 1,00 - <= 5,00
Méthenamine	100-97-0 202-905-8	F, Xi	R11, R43	>= 1,00
Kaolin	1332-58-7 310-194-1			>= 1,00 - <= 5,00

**SERENO**Version 9 / F  
102000001522**2/8**

Date de révision: 20.09.2010

Date d'impression: 20.09.2010

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

---

**4. PREMIERS SECOURS****Inhalation**

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

**Contact avec la peau**

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

**Ingestion**

Appeler un médecin. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Provoquez le vomissement, seulement si : 1. le patient est parfaitement conscient, 2. aucune aide médicale n'est rapidement disponible, 3. l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, et 4. l'ingestion remonte à moins d'une heure. (Le vomi ne doit pas pénétrer dans les voies respiratoires.)

**Avis aux médecins****Symptômes**

Irritation de la peau, des yeux et des muqueuses, Dermatite, Vomissements, Nausée

**Risques**

Effets plus sévères si de l'alcool a été consommé.

**Traitement**

Il n'existe pas d'antidote spécifique.

Traiter de façon symptomatique.

Mesures complémentaires : Interdiction absolue de boire de l'alcool pendant 1 à 2 semaines en raison de l'effet antabuse.

---

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****Moyen d'extinction approprié**

Mousse  
Poudre sèche

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Eau

**Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :  
Oxyde de carbone (CO)  
oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de soufre

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**SERENO**Version 9 / F  
102000001522

3/8

Date de révision: 20.09.2010  
Date d'impression: 20.09.2010**Information supplémentaire**

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL****Précautions individuelles**Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.  
Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.**Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

**Méthodes de nettoyage**Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé.  
Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination.**Conseils supplémentaires**Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.  
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****Manipulation**Conseils pour une manipulation sans danger  
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.  
Éviter la formation de poussière.Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion  
Éviter la formation de poussières par frictions de granulés.**Stockage**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs  
Éviter une exposition directe au soleil.  
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.Précautions pour le stockage en commun  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.Tolérance de température      min.                      max.  
   -20 °C                      30 °C**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Fénamidone	161326-34-7	1 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle  
(Occupational Exposure Standard)**Équipement de protection individuelle**

**SERENO**Version 9 / F  
102000001522

4/8

Date de révision: 20.09.2010

Date d'impression: 20.09.2010

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 4) de type EN149FFP1 ou équivalent. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 3. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.
Mesures d'hygiène	Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect**

Forme	granulés fluides à sec, dispersibles dans l'eau
Couleur	brun clair
Odeur	faible, caractéristique

**Données de sécurité**

pH	6,5 - 7,5 à 1 % (23 °C)
Inflammabilité (solide, gaz)	Ce produit n'est pas inflammable.
Température d'auto-inflammabilité	ne s'enflamme pas
Masse volumique apparente	780 - 820 kg/m <sup>3</sup> (masse volumique apparente après tassement)
Hydrosolubilité	dispersable

**SERENO**Version 9 / F  
102000001522

5/8

Date de révision: 20.09.2010  
Date d'impression: 20.09.2010

Coefficient de partage n-octanol/eau	log Poe: 1,33 La valeur fournie concerne la matière active technique mancozèbe.
Coefficient de partage n-octanol/eau	log Poe: 2,8 La valeur fournie concerne la matière active technique fénamidone.
Propriétés comburantes	Dans un test selon la Directive 67/548/CEE (méthode A17, propriétés comburantes) le produit s'est avéré ne pas être comburant.
Explosivité	Non-explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Aptitude à s'échauffer spontanément	Peut s'auto-échauffer en cas de stockage en masse à température élevée.
Matières à éviter	Oxydants Acides
Produits de décomposition dangereux	hydrogène sulfuré sulfure de carbone
Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans des conditions normales.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Irritation de la peau	Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)
Irritation des yeux	Irritant pour les yeux. (lapin)
Sensibilisation	Sensibilisant (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Magnusson & Kligman

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )) 0,23 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Puce aquatique ( <i>Daphnia magna</i> )) 0,15 mg/l Durée d'exposition: 48 h

**SERENO**Version 9 / F  
10200001522

6/8

Date de révision: 20.09.2010

Date d'impression: 20.09.2010

Toxicité pour les plantes  
aquatiquesCI50 (Scenedesmus subspicatus) 0,66 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**Emballages contaminés**

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

**Code d'élimination des déchets**

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR/RID/ADNR**

Numéro ONU	<b>3077</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (MANCOZEBE MELANGE)
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

**IMDG**

Numéro ONU	<b>3077</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (MANCOZEB MIXTURE)

**IATA**

Numéro ONU	<b>3077</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (MANCOZEB MIXTURE )

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**SERENO**Version 9 / F  
102000001522

7/8

Date de révision: 20.09.2010

Date d'impression: 20.09.2010

**Etiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.**

## Classification:

|| Soumis à étiquetage réglementaire.

## Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Fénamidone
- Mancozèbe

## Symbole(s)

Xn	Nocif
N	Dangereux pour l'environnement

## Phrase(s) R

R36	Irritant pour les yeux.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## Phrase(s) S

S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

## Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

## Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)

Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (très toxiques pour les organismes aquatiques)

## Maladies professionnelles

## Tableau(x) Numéro(s) :

65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

## Prévention médicale

Code du Travail :	
Art. R. 231-56 à R. 231-56-11:	Règles particulières de prévention du risque cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

**16. AUTRES DONNÉES****Autres informations**

## Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R11	Facilement inflammable.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.



## SERENO

Version 9 / F  
102000001522

8/8

Date de révision: 20.09.2010

Date d'impression: 20.09.2010

- |        |  |
|--------|--|
| R50    | Très toxique pour les organismes aquatiques.   |
| R50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R63    | Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  |

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.